



Formulaire d'inscription AUDITEUR LIBRE

Référence : Code de l'éducation articles L712-1 ; L719-7 ; L811-1 et statuts de l'université

- Le statut d'auditeur libre permet à toute personne intéressée de s'inscrire à l'université pour suivre les enseignements des cours magistraux ou acquérir un complément de culture personnelle.
- Ce statut est accessible sans condition de niveau préalable ni examen d'entrée, y compris aux personnes non titulaires d'un baccalauréat. Ainsi, il ne confère aucun avantage attaché au statut étudiant (vie étudiante, restauration, logement universitaire, etc...). Il ne concerne pas la formation continue.

UFR : (A préciser)

Identité : A remplir par le candidat

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Téléphone mobile :

E-mail :

Intitulés des enseignements :

Nombres de cours :

Date : / /

Signature :

Avis du responsable de l'UFR :

☐ Favorable

☐ Défavorable (*motif à préciser*) :

.....

Nom et prénom du signataire

Date et signature :

Décision du président de l'Université des Antilles :

☐ Favorable

☐ Défavorable (*motif à préciser*) :

.....

Nom et prénom du signataire :

Date et signature :

Modalités de recours : En application de l'article R.421.1 du code de la justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté et ce dans les deux mois à partir de sa publication. Cette juridiction administrative peut être saisie par voie postale, mais également par l'application «Télérecours Citoyens », accessible à partir du site internet www.telerecours.fr.